À l'ombre de la croix

À l'ombre de la croix

Une théologie biblique de la persécution et du discipulat

Glenn M. Penner



Édition originale en anglais sous le titre :

In the Shadow of the Cross: A Biblical Theology of Persecution and Discipleship

© 2004 par Glenn M. Penner. Tous droits réservés.

Publié par Living Sacrifice Books.

P.O. Box 2273

Bartlesville, OK 74005-2273, États-Unis

Traduit et publié avec permission. Tous droits réservés.

Pour l'édition française :

À l'ombre de la croix : une théologie biblique de la persécution et du discipulat

© 2023 Publications Chrétiennes, Inc.

Publié par Éditions Impact

509, rue des Érables, Trois-Rivières (Québec)

G8T 7Z7 - Canada

Site Web: www.editionsimpact.org

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés.

Traduction : VOM Canada Couverture : Nadia Fauteux Mise en page : Rachel Major

ISBN: 978-2-89082-564-2 (broché) ISBN: 978-2-89082-565-9 (eBook)

Dépôt légal – 4° trimestre 2023 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

« Éditions Impact » est une marque déposée de Publications Chrétiennes, Inc.

À moins d'indications contraires, les citations bibliques sont tirées de la Nouvelle Édition de Genève (Segond, 1979) de la Société Biblique de Genève. Avec permission.

Table des matières

Avant-propos	11
1. La perspective de l'Ancien Testament	17
Au commencement :	
éléments éclairants provenant du Pentateuque	17
Le fondement biblique des droits de l'homme et	
de la liberté religieuse	17
1. Dieu en tant que donateur et gardien des droits	18
2. Le droit au respect	19
3. Le droit d'être dans l'erreur	19
4. L'absence d'autonomie individuelle	21
5. Le droit à des relations communautaires	22
6. Le fondement sur lequel repose l'égalité	22
7. Le fondement sur lequel repose la différence	22
8. Le fondement sur lequel repose la liberté	22
Le fondement biblique de la persécution	34
Caïn et Abel	41
Noé	44
Lot	45

6 À l'ombre de la croix

Abraham	46
Isaac	47
L'oppression que l'Égypte a exercée sur Israël	47
Bénédiction et malédiction dans le livre de Deutéronome	48
L'exemple de l'histoire :	
des lumières provenant des livres historiques	51
Le point de vue de l'Ancien Testament sur l'Histoire	51
La souffrance comme discipline	58
La discipline comme punition	58
La discipline comme moyen d'avancer vers la	
maturité spirituelle	59
Souffrir spécifiquement pour l'amour de Dieu	60
Poètes et philosophes :	
des éclaircissements provenant des livres de la sagesse	62
Job	62
Les Psaumes	69
Les Psaumes utilisés dans le Nouveau Testament	
lorsqu'il est question de persécution	71
Comment l'Église primitive a utilisé les Psaumes	
en traitant le sujet de la persécution vis-à-vis de la	0.0
formation de disciples	
Les Psaumes imprécatoires (de malédiction)	
Ecclésiaste	
Les Proverbes	109
Ainsi parle l'Éternel :	
des éclaircissements dans les livres des prophètes	
Ésaïe	113
Jérémie	117
Daniel	121

2. La révélation de Dieu en Jésus	s-Christ 127
Dieu en tant qu'être qui souffre	127
La doctrine de l'impassibilité	
Les métaphores anthropomorphiques	134
Souffrir de façon incarnée	136
Quel genre de Dieu est-il ?	
Jésus aurait-il pu tomber malade ?	
Souffrir dans les relations	145
Souffrir avec compassion	147
Dieu qui se donne	148
Les attentes messianiques	154
Définition du Messie	154
Les attentes du Judaïsme du premier siècl	e 155
Les attentes des disciples	
Pierre (Matthieu 16)	
Jean-Baptiste (Jean 1 ; Matthieu 11).	
La transfiguration (Matthieu 17 ; Ma	arc 9 ; Luc 9) 163
L'Ascension (Actes 1; Matthieu 28).	168
La stratégie de Jésus	169
L'appel à devenir un disciple, l'appel de la c	roix 171
Matthieu	172
Matthieu 5.10-12	172
Matthieu 10.16-42	176
Matthieu 16.21-28	199
Marc	207
Luc	213
Ceux qui subissent la persécution da	ns l'Évangile
selon Luc	214

8

Les enseignements théologiques de la persécution	
dans l'Évangile selon Luc	215
Jean	220
3. Les Actes des apôtres : proclamation et	
persécution	227
La persécution dans le livre des actes	227
Un aperçu du livre des Actes	227
La persécution dans les Actes des apôtres	235
Les enseignements théologiques de la persécution	
dans le livre des actes.	239
Observations finales (pourquoi les disciples étaient-ils	
prêts à souffrir et à mourir ?)	241
4. L'enseignement des Apôtres	245
Paul	
1 et 2 Thessaloniciens	245
1 Thessaloniciens	245
2 Thessaloniciens	251
1 et 2 Corinthiens	256
1 Corinthiens	258
2 Corinthiens	266
L'épître aux Romains	280
1. La persécution produit en nous des qualités	
qui nous préparent pour la gloire (5.3-5)	284
2. La persécution fait partie de ce que « vivre selon	
l'Esprit » signifie dans un monde hostile (8.16-39).	
L'épître aux Galates	292
L'épître aux Éphésiens	292
Éphésiens 3.1	293

Éphésiens 4.1	295
Éphésiens 6.10-20	295
L'épître aux Philippiens	298
Philippiens 1	298
Philippiens 2	301
Philippiens 3	302
L'épître aux Colossiens	307
L'épître à Philémon	311
1 Timothée	312
2 Timothée	314
2 Timothée 1	315
2 Timothée 2	319
2 Timothée 3.10-13	321
2 Timothée 4.6-18	322
L'Épître aux Hébreux	325
Hébreux 11	328
Hébreux 12	330
Hébreux 13	333
L'Épître de Jacques	335
Les Épîtres de Pierre	338
1 Pierre	338
1 Pierre 5.12	341
1 Pierre 2.19-23	342
1 Pierre 3.8-17	347
1 Pierre 4.12-19	350
1 Pierre 5.5-11	352
2 Pierre	355
Les Épîtres de Jean	356
1 Jean	356

10 À l'ombre de la croix

2 Jean	357
3 Jean	357
Apocalypse	359
Pourquoi Jésus n'est-il pas encore revenu?	368
Bibliographie	375
Notes	397

Avant-propos

Être un disciple signifie que l'on fait allégeance au Christ souffrant ; il n'est donc pas du tout étonnant que les chrétiens soient appelés à souffrir.

- DIETRICH BONHOEFFER

Le rapport qui existe entre la souffrance, le martyre, et la formation de disciples n'est devenu apparent pour moi que d'une façon graduelle au cours de près de quinze ans de recherches. J'ai commencé cette étude par la préparation d'une prédication, en raison d'une période de souffrance et d'épreuves durant ma première année de formation au séminaire. Ayant obéi à l'appel de Dieu, ma jeune famille et moi nous sommes retrouvés à vivre littéralement par la foi pour nos besoins quotidiens. Nous savions que Dieu nous avait appelés à aller étudier au Manitoba, mais comme beaucoup de jeunes gens de ma génération, nous n'avions vraiment pas compris que l'obéissance à Christ implique souvent de la souffrance et des sacrifices. Par la grâce de Dieu, nous l'avons saisi au cours de cette année-là. Durant cette période, étant prédicateur suppléant à temps partiel, je prêchais dans différentes Églises dans le sud du Manitoba. J'y partageais ce que Dieu nous

enseignait à travers sa Parole et par les écrits d'auteurs tels que Francis et Edith Schaeffer et Charles Olhrich, ainsi qu'au moyen de l'enseignement des professeurs du séminaire comme le Dr Ed Neufeld. Ma compréhension s'est approfondie davantage lorsque j'ai entrepris une étude sur la doctrine de l'impassibilité divine pendant ma troisième année au séminaire. J'ai également été témoin de la fidélité de mon frère et de sa femme alors qu'ils luttaient pour persévérer dans la confiance en Dieu tout en prenant soin d'un fils gravement handicapé; ils devaient endurer les commentaires et les accusations de nombreux « amis » bien intentionnés (les amis de Job vivent toujours parmi nous!). À cette époque, j'avais rejoint l'équipe pastorale d'une Église dans le sud du Manitoba. Ayant le privilège de partager ce que j'apprenais à cette congrégation, j'ai réalisé que le peuple de Dieu avait soif de ces vérités et qu'elles contribuaient à combler des lacunes intellectuelles, émotionnelles et spirituelles dont la plupart des gens n'étaient que partiellement conscients. C'était comme si les pièces d'un puzzle se mettaient en place à mesure qu'ils acquéraient une meilleure perspective de la souffrance.

En 1997, je me suis joint à l'équipe de La Voix des Martyrs Canada, un organisme voué à porter secours aux chrétiens persécutés dans le monde. J'avais pour responsabilité, entre autres, le rôle de principal porte-parole de la mission auprès des Églises et lors de diverses conférences. J'avais aussi le privilège de visiter les chrétiens persécutés dans plusieurs pays à travers le monde. En étudiant la Parole de Dieu dans le cours normal de mes fonctions de directeur des communications au sein de la VDMC, il est devenu de plus en plus clair pour moi que certains aspects de la souffrance m'avaient jusque-là entièrement échappé et que je n'y avais jamais été exposé durant mes études. Lorsqu'on m'a demandé de transmettre l'enseignement biblique sur la persécution à des dirigeants chrétiens qui subissaient des souffrances en Colombie, je me suis rendu compte que beaucoup de ce que j'avais appris et enseigné dans les années précédentes était non pas erroné, mais tout de même insuffisant. Il est devenu de plus en plus clair pour moi que la Bible, et en particulier le Nouveau Testament, ne s'emploie pas vraiment à répondre à la

problématique de la souffrance en général (c'est-à-dire celle qui vient du fait que nous vivons dans un monde déchu). C'est un fait établi. Mais la plupart des passages qui y traitent de la souffrance ont à faire avec celle qui est imposée aux *justes*. En lisant de nombreux livres connus sur le sujet, je ne pouvais pas m'empêcher de remarquer que la littérature classique a rarement souligné ce genre d'adversité. On devait s'y attendre, je suppose, puisque les chrétiens en occident n'ont à peu près aucune expérience d'une quelconque persécution. Cependant, il me semble que le zèle que les prédicateurs contemporains déploient pour trouver dans la Bible des applications pratiques qui répondent à des préoccupations modernes (bien que leurs intentions soient louables) devient souvent un obstacle à une étude biblique sérieuse et à une bonne compréhension de ce que les auteurs bibliques cherchaient à communiquer. Krister Stendhal, un érudit luthérien respecté, a exprimé cette idée de la manière suivante :

Rien ne menace davantage l'étude biblique sérieuse que d'exiger à tout prix la « pertinence ». Il nous faut suffisamment de patience et de foi pour écouter et chercher la signification d'origine. Si cela n'est pas fait, l'étude biblique en souffre et pourra effectivement aboutir à de fausses conclusions et à des interprétations erronées¹.

Puisque les textes bibliques sur la persécution ne peuvent pas être facilement appliqués dans un contexte où elle est moindre ou inexistante, les prédicateurs ont, semble-t-il, tendance à mal interpréter ces passages en les appliquant à la situation générale de la souffrance physique, psychologique et spirituelle. Ce mauvais emploi se retourne ensuite sur le texte lui-même. Par conséquent, l'application des textes influence fortement l'interprétation, conduisant l'étudiant de la Bible en occident à ne jamais soupçonner que les textes qui traitent de la souffrance puissent parler de celle qui est subie pour la justice de celle qui est une conséquence du péché.

L'hégémonie occidentale sur les études théologiques et bibliques ainsi que sur la littérature qui est publiée a malheureusement contribué à amplifier et à propager ce malentendu involontaire ou cette négligence quant au lien biblique qui existe entre la persécution et la vie d'un 14

disciple de Jésus. Cette réalité est devenue de plus en plus claire pour moi à force de rencontrer des dirigeants d'Églises qui se trouvent dans des régions où la persécution est la norme. Comme leurs homologues occidentaux, ils laissaient souvent voir un manque désastreux de compréhension des enseignements bibliques sur ce sujet. Ils s'attendaient à ce que je leur fournisse les réponses, mais je ne les avais pas, compte tenu de mon éducation et de ma formation théologiques. Mon étude préalable sur la souffrance m'a cependant donné un point de départ.

Ce livre que vous avez entre les mains constitue ma tentative de remédier à cette carence d'une compréhension claire de l'enseignement biblique sur la persécution et la formation de disciples. Il s'adresse principalement aux dirigeants d'Églises qui se trouvent dans des pays où des restrictions religieuses sont en vigueur, dans le but de contribuer à mieux les équiper pour un ministère efficace au sein de leur congrégation. Je vise également, en second lieu, les croyants qui vivent dans un contexte où il y a une liberté religieuse, dans l'espoir de corriger les mauvaises compréhensions des textes bibliques, et de fournir une aide pastorale à tous ceux qui souffrent d'une manière plus générale. Je ne manque pas de compassion pour de telles souffrances, ayant moi-même reçu le diagnostic en 2002 d'une maladie chronique, une forme incurable de leucémie. Cette étude m'a aidé à être encore bien plus reconnaissant pour la grâce de Dieu, puisque j'ai appris à admettre que ce même Dieu qui soutient les persécutés et est aussi celui qui vient en aide à chacun de ses enfants dans leurs besoins. Je pense qu'il s'agit là de l'application biblique appropriée. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue le but initial des auteurs de la Bible. Elle a été écrite (en particulier le Nouveau Testament) par des croyants persécutés pour les croyants persécutés. Ce contexte ne doit pas être ignoré, car s'il l'est cela aura des conséquences néfastes sur notre façon de lire et d'appliquer la Bible et sur la manière dont nous suivons le Christ individuellement et collectivement. J'ai inclus dans le présent ouvrage un certain nombre d'encarts offrant des articles supplémentaires, qui, je l'espère, contribueront à l'apprentissage du lecteur sur ce sujet. Comme ils ne font pas partie du texte principal, ils peuvent être ignorés ou mis de côté pour être lus plus tard.

Si cette étude aide à faire progresser le royaume de Dieu et à équiper ses messagers pour la réalisation des desseins de Dieu, j'en serai reconnaissant au Seigneur. Comme dans une étude de ce genre il est inévitable qu'un lecteur soit en désaccord avec certaines de mes conclusions, je me dois de préciser que les opinions qui y sont exprimées, à la suite de cette analyse, ne constituent pas nécessairement la position théologique qu'endosse La Voix des Martyrs Canada. La VDMC est une mission non confessionnelle ; donc, tout commentaire dans cette étude qui reflète un quelconque parti doctrinal s'avère simplement mon point de vue personnel.

Je m'en voudrais si j'oubliais de remercier le conseil d'administration de La Voix des Martyrs Canada de même que son directeur général, Klaas Brobbel, pour le temps à l'écart de mes responsabilités normales qu'ils m'ont permis de prendre, afin que je puisse servir en tant que professeur de religion et de philosophie à l'Oklahoma Wesleyan University (OWU) à l'automne 2003. Au cours de cette période, j'ai pu consacrer beaucoup de temps à travailler sur cette étude en préparation pour ces classes. Je tiens à remercier le Dr Graham Walker, vice-recteur de l'OWU, de m'avoir invité à y enseigner et de m'avoir encouragé dans cette étude. Mes remerciements vont également à Nellie Brobbel et Tom White pour leur relecture d'une grande part de ce manuscrit et pour bon nombre de précieuses suggestions qui m'ont permis de clarifier plusieurs points. Je ferais preuve de négligence si je passais sous silence ma sincère gratitude envers la rédactrice en chef du groupe Genesis, Lynn Copeland. On m'a dit qu'un rédacteur peut devenir le meilleur ami d'un écrivain, si ce dernier prend le temps de l'écouter. Les travaux de Lynn sont la preuve de cet adage. Je dois aussi des remerciements au corps enseignant et au personnel du Colombo Theological Seminary (CTS) au Sri Lanka, qui m'ont invité à aller enseigner sur ce sujet durant l'été 2003. N'eut été de l'invitation de ces deux écoles, je ne crois pas que j'aurais pu consacrer le temps nécessaire à une telle étude. Je tiens également à remercier chaleureusement mes étudiants au CTS et à l'UWO qui se sont volontairement livrés à cette étude avec enthousiasme. Je suis sûr qu'ils n'avaient aucune idée de l'aventure dans laquelle ils s'embarquaient lorsqu'ils se

sont inscrits à ce cours. Je prie que Dieu suscite parmi eux des messagers qui se chargent de leur croix pour proclamer fidèlement un Évangile justement centré sur la croix. Mon dernier remerciement (qui n'est certainement pas le moindre) s'adresse à Denita, ma femme, ainsi qu'à mes enfants Joël, Rebecca et David. Leur soutien empreint de grâce et leur amour m'ont soutenu bien plus qu'ils n'en ont conscience. Mon ministère envers l'Église persécutée exige un nombre de jours loin de ma famille qui est plus élevé que la norme.

Ils ont renoncé à beaucoup de choses pour la cause du royaume. Puissent-ils obtenir une grande récompense au ciel!

CHAPITRE I

La perspective de l'Ancien Testament

AU COMMENCEMENT : ÉLÉMENTS ÉCLAIRANTS PROVENANT DU PENTATEUQUE

Genèse est le livre des commencements. Il introduit les concepts de base sur lesquels le reste de la révélation biblique est fondé. Cela est également vrai pour ce qui concerne la persécution et la vie du disciple de Jésus, en particulier les premiers chapitres de ce livre, qui fournissent une base en vue d'une perspective biblique sur l'importance des droits de l'homme et la liberté de religion, ainsi que sur les causes de la persécution.

Le fondement biblique des droits de l'homme et de la liberté religieuse

Le point de vue chrétien sur les droits de l'homme et la liberté de religion est en grande partie fondé, non sur un ensemble de textes bibliques spécifiques, mais sur la vision de la race humaine qui est perçue à travers la Bible. De façon unique, elle décrit l'être humain comme étant créé à l'image de Dieu (Genèse 1.26,27). Cela influence profondément la manière dont les chrétiens perçoivent les droits de la personne.

1. Dieu en tant que donateur et gardien des droits

Étant créé à l'image de Dieu, l'être humain est, de par sa nature même, responsable devant son créateur. Il doit lui obéir et rester en communion avec lui. Dieu, à son tour, choisit d'agir en faveur de l'homme et d'entrer en relation avec l'humanité. Son caractère fournit le fondement des lois et des valeurs qui permettent à l'être humain, le porteur de l'image divine, d'être libre sans que les choses tournent au chaos.

Une telle liberté ne s'obtient pas par le simple fait d'obéir aux commandements divins¹. Le point de départ n'est *pas* une affirmation telle que « C'est ce que la Bible dit, alors nous devons obéir. » Nous devons, bien sûr, nous assurer de prendre au sérieux la révélation de Dieu dans les Écritures. Mais celle-ci est d'abord et avant tout une révélation de la personne qu'il est. Le fondement de tous les commandements bibliques, c'est le caractère même de Dieu que nous sommes appelés à refléter en tant que porteurs de son image. Dieu attend de notre part que nous agissions envers les autres comme il agit envers nous.

Même un examen sommaire des Écritures laisse voir que Dieu est particulièrement soucieux des droits civiques de base des personnes appartenant à des groupes vulnérables. La loi mosaïque, par exemple, surpassait les autres codes civils de l'époque dans ce qu'elle affirmait être un traitement juste et équitable pour tout citoyen, indépendamment de son statut social. Le droit à la vie, à demeurer sain et sauf, est intrinsèque à toute vie humaine puisque nous avons été créés avec un corps de chair et de sang. La protection contre la privation de ce qui est nécessaire pour vivre, contre le vol de biens personnels, contre la violence physique, contre l'avortement et contre le fait d'être pris en otage, tout cela trouve un appui biblique et ce sont les exigences de la justice de Dieu envers ceux qui ont été créés à son image.

Une vision chrétienne des droits de l'homme situe donc ceux-ci à l'intérieur d'un cadre où Dieu est à la fois celui qui attribue les responsabilités et le gardien des droits. Les humains ont des droits parce que Dieu se soucie d'eux, qu'il les protège et parce qu'il exige que justice leur soit faite. En ce sens, il nous donne des droits et il les préserve.

2. Le droit au respect

En tant que porteurs de l'image de Dieu, bien qu'ils soient entachés par le péché, les individus sont dignes de respect et ils possèdent de la dignité. Manquer de respect à l'égard d'un être qui porte l'image de quelqu'un c'est insulter la personne qu'il représente (Jacques 3.9). Ce principe est fondamental pour une vision biblique du monde et pour le point de vue chrétien des droits de l'être humain. Comme le fait remarquer Paul Marshall, lorsque nous cherchons à savoir sur quoi ces droits sont fondés, il ne faut pas rechercher une dignité autonome et inhérente ou la présence d'une prétendue caractéristique humaine déterminante telle que la volonté, la raison ou la conscience. Nous devrions au contraire nous concentrer premièrement sur notre statut de créature de Dieu².

Par ailleurs, ni l'Islam ni le communisme ne reconnaissent que l'être humain est créé à l'image de Dieu³. Pour cette raison, ils ne disposent d'aucune base pour établir des raisons pour lesquelles les êtres humains ont droit à la liberté de religion. Ils ont donc toujours été soit incapables, soit peu disposés à protéger ces droits. Les libertés, dans de tels systèmes, deviennent des permissions que l'on accorde à des individus ou à des groupes plutôt que des droits reconnus comme étant intrinsèques à l'humanité. Dans la perspective chrétienne, les droits ne sont attribués par aucune institution humaine, mais ils sont reconnus et soutenus comme étant accordés par Dieu.

3. Le droit d'être dans l'erreur

Dans le livre de l'Exode (22.21), le Seigneur commande à Israël de ne pas opprimer l'étranger. Le fait que cet avertissement suive immédiatement les instructions du Seigneur d'exécuter ceux qui adorent d'autres dieux est significatif. À première vue, cela peut paraître contradictoire. Une chose est claire, cependant : les israélites ne devaient pas adorer des divinités étrangères, mais ils ne devaient pas non plus opprimer l'étranger. Cela veut dire qu'il avait l'autorisation de continuer sa pratique religieuse en Israël. Ce n'est que lorsque celles-ci incluaient des coutumes abominables telles que le sacrifice des enfants que la liberté religieuse de l'étranger devrait être restreinte (Lévitique 20.2). Le peuple

de Dieu devait se garder des faux systèmes religieux de son temps, sans toutefois violer les droits des gens qu'il savait être dans l'erreur⁴.

Comme Marshall le souligne dans son texte *A Christian Defense of Religious Liberty* (Une défense chrétienne de la liberté religieuse), on n'a jamais enjoint à Israël de mener une croisade ou une guerre sainte contre une nation quelconque au-delà de ses frontières. Les commandements qui ont suivi, condamnant l'idolâtrie, étaient dirigés contre les pratiques des enfants d'Israël eux-mêmes. Les autres nations étaient libres d'organiser leur vie religieuse, même si leurs croyances et leurs pratiques étaient désignées comme étant spécifiquement et catégoriquement erronées⁵. Il faut tout de même se rappeler qu'Israël devait être une bénédiction pour les autres nations et un témoignage à la vérité de Dieu.

À l'exemple du créateur, qui accepte de permettre aux fausses croyances religieuses de rester impunies pour le moment, les chrétiens respectent le droit de l'individu ou d'un groupe d'être dans l'erreur. C'est là ce qui constitue la différence entre l'évangélisation et le prosélytisme⁶. La coercition religieuse est une violation du droit que Dieu a donné à tout individu de choisir lui-même son système de croyances. Même si une pratique religieuse est jugée incorrecte, moralement répugnante et incompatible avec la révélation générale et spéciale de Dieu, tant qu'elle ne viole pas les droits d'autrui, on ne doit pas intervenir.

Cela ne remet pas en cause l'importance de l'apologétique et de l'évangélisation. En tant qu'humains ayant été créés à l'image de Dieu, nous sommes ses messagers cherchant à amener les individus à entamer une bonne relation avec leur créateur. Toutefois, en reflétant l'image de Dieu, nous le faisons au moyen de la persuasion, et non pas par la contrainte. Étant créés à l'image de Dieu, nous sommes appelés à utiliser des méthodes qui respectent chez les gens le droit d'être dans l'erreur, s'ils persistent dans leurs croyances.

Il a été démontré qu'au cours de l'histoire les pays qui ont été grandement influencés par une vision chrétienne du monde (celle du protestantisme en particulier) ont maintenu le plus haut niveau de liberté religieuse à l'endroit de leurs citoyens⁷. Bien sûr, ces libertés n'ont pas toujours été soutenues de façon constante. La persécution brutale des anabaptistes au cours de la Réforme n'est qu'un seul exemple tragique de la façon dont les chrétiens ont échoué dans la pratique cohérente d'une vision biblique de la liberté religieuse. Les évangéliques subissent encore aujourd'hui de la persécution dans certains coins de l'Amérique latine, au nom du catholicisme, tout comme c'est le cas en Éthiopie, au nom de l'orthodoxie éthiopienne. Les développements récents en Europe occidentale devraient provoquer une vive préoccupation chez les chrétiens, alors que des pays tels la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne et la France ont adopté des lois restreignant les activités et l'existence de nouvelles religions non orthodoxes qualifiées de « sectes ». Dans leur antipathie et leur ignorance quant à ces nouvelles religions, bien des gens dans ces sociétés ont tendance à classer les minorités évangéliques dans la même catégorie que certains groupes qui sont véritablement dangereux. En Europe de l'Est, les gouvernements restreignent de plus en plus les activités et l'existence de groupes religieux susceptibles de remettre en cause l'hégémonie de celui qui dominait jusqu'à présent. Il faut cependant affirmer que de telles actions ne sont pas le fruit d'une vision véritablement biblique des droits de l'homme, mais qu'elles sont plutôt une violation de ceux-ci. Le christianisme ne doit pas être jugé sur la base du comportement de disciples qui se montrent inconséquents, mais sur les actions, les enseignements et le caractère révélé de son fondateur.

4. L'absence d'autonomie individuelle

L'individu, étant créé à l'image de Dieu, n'est pas totalement autonome parce que, dans l'Écriture, Dieu se révèle trinitaire : Père, Fils et Saint-Esprit. Cela veut dire, pour les individus créés à l'image de Dieu, que les relations complémentaires sont intrinsèques à ce qu'être un humain signifie. Parce que c'est le cas de la réalité de Dieu qui nous a été révélée (son « ontologie »). Elle est constituée de relations complémentaires entre les membres de la Trinité. De la même manière, l'être humain ne peut pas être un individu autonome. Être créé à l'image de Dieu signifie qu'exister c'est être en relation. Par conséquent, toute conception des droits de l'homme doit être considérée dans le contexte de l'humain en tant qu'être relationnel. Nous ne pouvons pas agir comme bon nous semble, sans égard pour les autres. Les droits ne sont pas simplement individualistes, mais ils concernent l'individu au sein de relations.

5. Le droit à des relations communautaires

De la même façon, l'être humain, créé à l'image d'un Dieu trinitaire, ne peut être légitimement privé de relations communautaires avec autrui. La religion, en particulier, est une communauté de par sa nature, car pour Dieu, idéalement les personnes vivent en communion les unes avec les autres ainsi qu'avec le monde et avec leur créateur⁸. Il n'est pas bon que les gens restent seuls (Genèse 2.18). Quand on exige que la religion devienne une chose strictement privée, on cesse de la reconnaître comme étant un droit. D'ailleurs, au cours de l'histoire, la liberté religieuse a généralement été considérée comme le premier droit dont découlent tous les autres.

6. Le fondement sur lequel repose l'égalité

Le fait d'être créé à l'image de Dieu fournit également une perspective réelle de la véritable nature de l'égalité. Par exemple, celle des femmes avec les hommes est une partie intégrante de l'affirmation *imago dei*. Tous les humains sont un reflet de Dieu, tout autant l'un que l'autre, qu'ils l'adorent ou non. Notre nature même contredit tout concept orwellien selon lequel « tous sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres ».

7. Le fondement sur lequel repose la différence

Cependant, cette égalité doit être vue dans le contexte de l'image de la trinité. Bien que le Père, le Fils et le Saint-Esprit soient égaux, ils ont tout de même des rôles complémentaires et des relations interpersonnelles au sein de la trinité. Cette communication entre les trois ne signifie pas qu'on ne puisse pas les distinguer pas l'un de l'autre. L'égalité n'implique pas que l'on soit identique. Être créé à l'image du Dieu trinitaire a pour effet que chaque personne est unique⁹. Bien que tous les humains soient égaux, ils ne doivent pas nécessairement être tout à fait pareils.

8. Le fondement sur lequel repose la liberté

La nature même de la trinité reflète également la liberté ; par exemple, ces trois personnes s'aiment l'une l'autre sans contrainte. Dans les

Évangiles, les récits des événements qui se sont déroulés dans le jardin de Gethsémané nous rapportent que le Fils a dû choisir s'il allait ou non obéir au Père. Il lutte. Il n'a pas le désir de mourir, mais il choisit librement de faire ce qu'il sait être juste. Bien que la liberté de choisir ait fait partie de notre état à l'origine, en tant qu'êtres humains déchus, nous ne pouvons plus prétendre avoir un véritable « libre arbitre ». Dans le premier chapitre de son épître aux Romains, Paul nous dit que nous choisissons systématiquement le mal et que même le bien que nous choisissons est souvent entaché par une motivation malhonnête. Alors que certains diront que cela exige un appel irrésistible de la part de Dieu, il me semble qu'il y a une meilleure explication au moyen de ce qui peut être décrit comme la « grâce préventive ». Par elle, Dieu libèrerait notre volonté, pour que nous puissions lui obéir et choisir de le suivre. Ainsi, je crois qu'il est beaucoup plus exact de faire référence à la « volonté libérée » qu'au « libre arbitre ». Dans le premier cas, toute la gloire est rendue à Dieu; dans le second, on ne voit pas assez la gravité du péché et on donne l'impression que l'esprit humain n'a pas été affecté par la chute et le péché¹⁰.

Pourtant, nous aspirons toujours à une liberté qui pourra et qui devra fournir un environnement qui permet la pratique du culte et la propagation de la foi sans restrictions. Comme nous le verrons plus tard dans cette étude, cependant, dans un monde déchu cette expression d'une latitude conduit souvent à une persécution accrue et à une restriction de notre liberté religieuse par nos opposants. La pleine réalisation des droits de l'homme et de la liberté religieuse, telle que décrite ci-dessus, a été profondément affectée dans tous les domaines par la chute. Cela ne veut pas dire que l'idéal édénique doit être mis de côté. La libre expression de ses croyances doit être soutenue et promue comme étant le plan de Dieu pour ceux qu'il a créés à son image. Comme nous l'avons mentionné, là où le christianisme biblique a eu une plus grande influence sur les normes et les valeurs de la société, on peut entrevoir l'idéal édénique. Toutefois, même dans ces régions comme dans le reste du monde déchu, cette liberté est constamment menacée et n'est jamais vécue de manière stable. Comme nous le verrons dans notre analyse du troisième chapitre de Genèse, le processus

de restauration de la création de Dieu à son état prévu sera marqué par des conflits. Idéalement, la liberté religieuse est une bonne chose. Dans ce monde déchu, cependant, l'absence de persécution religieuse peut être le signe d'un ralentissement du processus de restauration ou même de son arrêt, alors que les messagers de Dieu cessent d'être ses agents de réconciliation dans un monde hostile. Par conséquent, les chrétiens ont à travailler pour établir et maintenir la liberté religieuse. C'est l'idéal de Dieu, mais cela ne doit pas être pour notre propre confort ou au détriment de notre zèle pour l'évangélisation.

D'après ce que nous venons de voir, il est évident que s'il y a quelqu'un qui devrait avoir un sens élevé des droits de l'homme, c'est bien le chrétien qui s'appuie sur la Bible. Malheureusement, souvent ce n'est pas le cas. En fait, certains sont prêts à rejeter totalement ce concept, ne réalisant pas qu'agir ainsi viole la nature même de ce que signifie être créé à l'image de Dieu.

Au mieux, le sujet des droits de l'être humain en est un que les évangéliques ont tendance à éviter. Défendre les droits d'autrui semble en quelque sorte peu spirituel. Après tout, on peut souligner à juste titre que les chrétiens sont appelés à renoncer à leurs droits, tout comme le Christ l'a fait pendant son incarnation (Philippiens 2.3-11). Les instances déplorables où des disciples de Jésus-Christ se sont battus pour leurs droits personnels (en particulier les uns avec les autres) n'ont servi qu'à discréditer le corps du Christ. Plutôt que de dire: « Voyez combien ils s'aiment », le monde qui les observe a plus souvent pu commenter, avec un sourire narquois, « Voyez comme ils se battent entre eux. » En cherchant à remédier à cette situation malheureuse, présentant à la place un témoignage positif à une société sceptique, certains chrétiens ont conclu que nous n'avons pas de droits légitimes pour lesquels nous pourrions lutter.

Je crois que si l'on validait la distinction souvent négligée qu'il y a entre les droits privés et ceux qui sont publics, cela serait une approche plus appropriée. À titre individuel, les chrétiens ne doivent pas se faire eux-mêmes justice (Matthieu 5.38-42), mais cela ne supprime pas le droit et l'obligation que Dieu a conférés à l'État de faire respecter les lois du pays et de punir les malfaiteurs (Romains 13.4).

De la même manière, les chrétiens peuvent choisir d'abandonner leurs droits, mais cela ne présuppose pas que ces derniers ne sont pas légitimes et que d'autres ne puissent pas les défendre (et peut-être qu'ils le devraient). Cela ne nous fournit pas non plus une excuse pour ne pas demander que l'on respecte les droits d'autres gens. Il y a des moments (probablement plus souvent que nous aimerions l'admettre) où l'appel à suivre le Christ et à nous conformer à son image nécessite de renoncer aux droits que nous possédons à juste titre. Si nous n'avons aucun droit, comme certains le diraient, alors y renoncer serait dénué de sens. L'abandon de ce qui n'est pas un droit légitime peut difficilement être considéré comme un sacrifice.

De même, refuser de demander que l'on respecte les droits d'autrui simplement parce que nous avons choisi pour nous-mêmes de renoncer à ces droits est injuste et cela constitue une violation directe des commandements bibliques de défendre les faibles et les opprimés et de parler pour eux¹¹. Il est cruel de dire à quelqu'un : « Puisque que je refuse de défendre mes droits, je te lie également à ma décision en te laissant souffrir en silence ; je ne soulèverai pas même mon petit doigt pour t'aider. »

De plus, faire la distinction entre les droits privés et des droits publics n'implique pas que les chrétiens ne devraient pas parfois défendre leurs propres droits en tant que citoyens. L'apôtre Paul nous a montré quelques exemples de cela lorsqu'il a librement soit renoncé à ses droits ou fait valoir ceux-ci. À au moins trois occasions, Luc a noté que Paul exerçait ses droits en tant que citoyen romain pour défendre ses croyances religieuses¹².

L'avancement du royaume de Dieu semble être le critère biblique pour déterminer si l'on devrait renoncer à ses droits ou les défendre. Malheureusement, ce que nous considérons généralement a souvent davantage à avoir avec l'avancement de nos propres aspirations. Donc, il doit être clairement compris que le fait que les chrétiens, de même que tous les autres êtres humains, aient des droits intrinsèques et inaliénables ne justifie pas un comportement égoïste et arrogant. En effet, c'est l'inverse qui est vrai. Une vision biblique de l'humanité devrait accroître notre préoccupation pour nos frères et sœurs chrétiens qui souffrent uniquement parce qu'ils sont des disciples de Jésus-Christ.

Entendre parler d'hommes, de femmes et d'enfants innocents qui sont torturés à mort simplement pour des questions de foi devrait nous remplir d'un sentiment d'indignation et d'injustice, et nous porter à nous joindre à eux en nous écriant : « Maître saint et véritable, jusqu'à quand tarderas-tu à juger les habitants de la terre et à leur demander compte de notre mort ? » (Apocalypse 6.10.)

D'autre part, nous ne devons pas nous limiter à être préoccupés de la liberté religieuse de nos frères et sœurs en Christ. Nous devrions nous sentir concernés aussi lorsque nous entendons parler de la persécution de groupes non chrétiens tels que les Témoins de Jéhovah, les Mormons, le les disciples de Krishna ou les membres d'églises de la Scientologie, car dans l'esprit des législateurs et pour le grand public, les évangéliques sont souvent considérés comme étant semblables à ces groupes. Tandis que ces groupes souffrent rarement de la persécution sans que leurs coreligionnaires, en particulier ceux d'Amérique du Nord, viennent les soutenir et faire du lobbying pour eux, les chrétiens eux, dans de nombreuses régions du monde, souffrent souvent de la persécution dans la quasi-obscurité et l'anonymat.

Et ce n'est pas parce que les chrétiens seraient moins persécutés que les autres groupes religieux. C'est plutôt le contraire. En 2003, on a estimé à 166 000 le nombre de chrétiens qui ont été mis à mort en raison de leur identification à Jésus-Christ et de leur témoignage pour lui¹³. Aucun autre groupe religieux ne peut prétendre avoir un bilan aussi lourd. En 1998, 82 % des personnes tuées dans le monde en raison de leurs convictions religieuses étaient des chrétiens. L'Alliance Évangélique Mondiale estime que 200 millions de chrétiens dans le monde vivent sous la menace quotidienne de l'emprisonnement, de la torture ou du peloton d'exécution à cause de leur foi. 400 millions de plus vivent dans des sociétés où ont été passées des lois discriminatoires spécifiquement à l'encontre des chrétiens.

La persécution est souvent citée par des groupes religieux non orthodoxes tels que les bahaïs, les mormons et les témoins de Jéhovah comme un signe de la véracité de leur religion. Si c'était un argument valide (et je ne suis pas convaincu que c'est le cas), le christianisme serait de loin le plus fort à cet égard.

Ce qui est déconcertant, c'est que chez de nombreux chrétiens évangéliques nord-américains on perçoit peu de préoccupations pour leurs frères et sœurs ailleurs dans le monde. Bien que de nombreuses raisons puissent être invoquées¹⁴, je suis convaincu que cela s'explique en partie par un manque relatif de réflexion sérieuse sur la liberté religieuse et les droits de l'être humain dans la communauté évangélique. Nous avons eu tendance de laisser ce domaine à nos homologues des églises plus traditionnelles, puis nous les avons condamnés (ainsi que la question elle-même) lorsqu'ils confondaient par erreur la tolérance et l'approbation à l'égard de la religion. Avec la propagation de la pensée postmoderne dans notre société et, proportionnellement, l'affaiblissement de la vérité morale et objective dans l'esprit de plusieurs, même parmi les évangéliques, le rôle de l'apologétique et de l'évangélisation a été de plus en plus dénigré; on qualifie ces activités d'inappropriées pour les chrétiens qui se trouvent dans une société multiculturelle telle que le Canada. Les évangéliques doivent se mettre à la tâche ardue de la récupération d'une partie de notre héritage – le domaine des droits de l'homme.

Après avoir établi le fondement des droits de l'homme et de la liberté religieuse dans les deux premiers chapitres de Genèse, nous devons maintenant continuer et lire Genèse 3, qui nous explique pourquoi les choses ne sont pas comme elles devraient être.

La liberté religieuse sous l'islam

Par Henrik Ertner Rasmussen, secrétaire général de la mission européenne danoise (www.daneu.dk)¹⁵

Dans ce commentaire personnel contribué au Forum 18 du Service de Presse, Henrik Ertner Rasmussen, secrétaire général de la mission européenne danoise, s'appuie sur son expérience, ayant vécu et étudié dans un milieu musulman pour mieux présenter une analyse de la vision qu'a l'islam de la liberté religieuse. Selon lui, les attitudes des musulmans à l'égard de cela ont été façonnées par le concept de dhimmitude, en vertu duquel le prosélytisme par les non-musulmans a été interdit ; ainsi, les juifs et les chrétiens deviennent des citoyens de seconde

classe dont les droits seraient limités. Il souligne qu'un « supermarché des religions » dans lequel on choisit librement entre différents produits et diverses marques n'a pas été introduit dans le monde musulman. Mais il voit des signes encourageants, puisque les intellectuels et les responsables religieux du monde musulman discutent ouvertement de nouvelles idées et suggèrent des réformes qui pourraient conduire à une plus grande liberté religieuse.

Lors d'une conférence sur le dialogue entre chrétiens et musulmans, la question de la liberté religieuse a été soulevée. « Dans notre pays, les chrétiens ont plus de liberté religieuse que les musulmans, a déclaré un des dirigeants de l'islam, parce qu'ils ont le droit de se convertir, contrairement aux musulmans. » Lors d'une autre conférence où le sujet était discuté, les musulmans d'un des groupes de discussion ont convenu avec les chrétiens que, bien sûr, on devrait jouir de liberté religieuse. Lorsque des représentants chrétiens les ont mis au défi en leur disant que cela signifie que les musulmans devraient avoir autant le droit que les chrétiens de se convertir à une autre religion, la réponse a été : « Bien sûr que non ! ».

Au cours de l'histoire, la question de la liberté religieuse sous l'islam était liée au concept de dhimmitude. Dans les régions conquises par les musulmans après la mort du prophète Mahomet, les chrétiens et les juifs, qu'on appelait « gens du livre », ont été autorisés à conserver la plupart de leurs églises et de leurs synagogues, à tenir leurs cultes et autres activités religieuses, y compris les enterrements, selon leurs propres rites, et ils jouissaient d'une certaine autonomie en matière de droit canonique. Ils bénéficiaient de la protection du gouvernement musulman à condition de payer la jizya, un impôt prélevé sur chaque membre de la communauté dhimmi (un dhimmi étant un membre d'un groupe sous la dhimma, un pacte de protection conditionnelle).

Cependant, dès que les musulmans étaient impliqués dans un différend juridique avec la communauté dhimmi, la charia (la loi islamique) était appliquée. Les non-musulmans avaient la liberté de culte, mais pas d'activité missionnaire. Le prosélytisme parmi les musulmans était interdit.

Le concept de dhimmitude a eu une influence écrasante et omniprésente dans les sociétés qui font partie depuis des siècles du monde musulman. Cette influence se fait encore sentir aujourd'hui, même si les règles formelles notoires qui rendaient obligatoire la discrimination contre les dhimmis ont disparu depuis longtemps. En vertu de ces lois, les chrétiens et les juifs étaient obligés de porter des vêtements spéciaux, ce qui faisait en sorte qu'on les distinguait facilement des musulmans. Ils n'avaient pas le droit de monter à cheval, seulement à dos d'âne, et ils devaient adopter une allure modeste et abjecte.

En ce qui concerne la conversion d'un musulman à une autre religion, en général la loi islamique l'interdit et elle appelle cela ridda, ou apostasie. Un hadith, qui est le récit d'un dicton ou d'une action du prophète ou de ses disciples, rapporte qu'un jour il a dit : « Si un homme change de religion, tuez-le. » Les traditions ultérieures ont ajouté certaines conditions, et il est généralement admis qu'on doit tenter trois fois de persuader un homme apostat de revenir à l'islam; ensuite, s'il refuse toujours, il doit être mis à mort. Pour une femme apostate, on devrait également faire les trois tentatives et, si cela échoue, elle sera enfermée pour le reste de sa vie. Le point de vue plus moderniste, que partagent les principaux érudits musulmans en Égypte, avance qu'un apostat se voie accorder le reste de sa vie pour se repentir et retourner à l'islam. Pendant ce temps, le gouvernement semble déterminé à rendre la vie aussi difficile que possible pour ce converti.

La déclaration islamique universelle des droits de l'homme, qui a été adoptée par le Conseil Islamique International en 1981, comprend des sections sur la liberté de religion, mais la version arabe, qui diffère sur plusieurs points du texte anglais, comporte l'interdiction traditionnelle de quitter la oumma, la fraternité de l'islam. Cette section a été omise dans le texte anglais.

Le sujet de la liberté religieuse a été largement débattu dans de nombreuses régions du monde islamique, et certains chercheurs ont, du moins en théorie, soutenu une compréhension dérivée plus directement d'un texte du Coran lui-même, qui est considéré comme étant la parole même de Dieu, où il est dit : « Nulle contrainte en religion » (2:256). Cela signifie qu'on ne peut forcer un individu à adhérer à l'islam comme choix de religion. Certains affirment que, par extension, cela peut être interprété comme signifiant qu'on ne peut forcer quelqu'un qui décide de quitter l'islam à y revenir. Cette interprétation contraste avec

la position islamiste ferme, dérivée d'autres versets coraniques (9:12; 29; 36; 123) dont le message est invariablement « combattez les incroyants ». Pour les tenants de la position ferme ainsi que la population en général, le terme « incroyants » signifie tous ceux qui ne sont pas musulmans. Cependant, les érudits modérés et modernistes diront plutôt que ces versets ne s'appliquent qu'à certains cas spécifiques où des gens du dehors amorceraient une agression contre les musulmans. Selon ce point de vue, aucun de ces versets ne peut être interprété comme un ordre général de combattre les gens qui ne sont pas musulmans. De même, selon les modérés et les modernistes, le terme ridda, ou apostasie, ne doit s'appliquer dans des cas de conviction religieuse intérieure, mais plutôt en termes de trahison politique et militaire.

En effet, au cours des cinquante dernières années environ, on dénombre peu d'exemples de condamnation à mort pour apostasie de l'islam. L'application des anciennes lois concernant les dhimmis a également cessé. Ce n'est qu'au Yémen que ces lois sont restées en vigueur jusqu'au départ de pratiquement tous les Juifs yéménites en 1950. L'œuvre missionnaire chrétienne dans le monde islamique, y compris les tentatives de prosélytisme parmi les musulmans, a été menée à une échelle considérable depuis le XIXº siècle et au plus fort du régime colonial, mais elle a fait l'objet de restrictions croissantes depuis que ce règne a pris fin dans les années 1940 et 1950.

Aujourd'hui, la législation sur la question de l'apostasie est généralement peu claire. En Égypte, par exemple, il n'existe pas de loi interdisant de changer de religion, mais un converti de l'islam au christianisme risque d'être arrêté et emprisonné lorsque sa conversion vient à être connue. Selon la loi, une personne qui souhaite se convertir à une autre religion (seuls l'islam, le christianisme et le judaïsme sont considérés comme des religions légales) doit rencontrer une personne ayant autorité dans sa communauté, un prêtre, un rabbin ou un imam. Ce leader doit s'assurer que la conversion n'est pas forcée et il devrait même essayer de dissuader la personne et l'exhorter à rester dans sa communauté d'origine. Cependant, cette loi n'est pas toujours appliquée et les chrétiens sont encouragés de diverses manières à adopter l'islam. Un chrétien peut changer son nom de manière officielle pour en prendre un qui est musulman et obtenir facilement une nouvelle

carte d'identité; mais il est impossible, sur le plan légal, pour un musulman devenu chrétien de changer officiellement son nom. Dans certains autres pays du monde islamique, il existe des lois claires contre l'apostasie et celle-ci encourt la peine de mort.

Partout où la charia est adoptée comme étant la base du droit national ou régional, ou même lorsque l'adhésion à la charia est la norme attendue dans une sous-culture, toute l'idée de la liberté religieuse telle que décrite à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme pose problème, c'est le moins que l'on puisse dire. La charia, tel qu'elle est traditionnellement interprétée, va à l'encontre des idées exprimées dans l'article 18. Cependant, il existe des pays qui appartiennent depuis longtemps au monde musulman et qui font preuve de tolérance religieuse depuis des décennies, ce qui facilite l'acceptation des idées de l'article 18, même parmi les musulmans. L'Indonésie est le meilleur exemple de cela, mais même dans ce pays le processus législatif est actuellement fortement influencé par un programme islamiste conservateur.

Dans les sociétés postsoviétiques qui faisaient autrefois partie du monde musulman, l'idée même qu'un musulman puisse être libre de choisir sa religion suscite souvent de la méfiance, voire une réprobation catégorique. Pour l'islam, l'apostasie équivaut à une trahison, même du point de vue des musulmans qui le sont parce que c'est leur culture plutôt que par conviction spirituelle.

Ici comme au Moyen-Orient, l'opinion musulmane est, bien sûr, influencée non seulement par des textes religieux, mais aussi par la perception d'avoir été longuement les victimes des croisades, que ce soit celles des Francs ou des Russes. La conversion au christianisme équivaut à rejoindre l'ennemi.

Cela étant dit, il y a lieu de s'en préoccuper, car nous vivons tous dans un monde caractérisé par d'énormes changements, y compris un glissement des concepts communautaires des droits et des devoirs d'autrefois vers une pensée plus individualiste. Ce changement est le résultat des influences de la mondialisation qui a été rendue possible à cause des progrès dans les moyens de communication de masse. Même dans les sociétés tribalistes, qui sont plus conservatrices, comme celles de la péninsule Arabique, les jeunes adultes sont

influencés par ce qu'ils entendent et observent en provenance de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, à la télévision et sur Internet. Un affrontement entre civilisations semble inévitable. La raison de ce conflit, c'est qu'en général la loi islamique est encore appliquée de façon littérale sans que l'on ait pris en considération les changements sociétaux profonds. De plus, on ne voit pas comment on pourrait adapter « la lettre de la loi » à ces transformations.

Le Dr Nasr Hamid Abu Zaid, professeur d'histoire en Égypte, a été condamné pour apostasie par un tribunal égyptien en 1995 après avoir proposé des changements aux lois islamiques sur l'héritage, qui sont clairement définies dans le Coran. L'argument du Dr Abu Zaid était basé sur le fait que le texte coranique en tant que tel était déjà un grand pas en avant pour les droits des femmes, puisqu'au lieu de n'avoir aucun droit d'hériter de leurs parents décédés, il leur accordait la moitié de ce que leurs frères héritaient. Donc, étant donné que la place des femmes a changé, et qu'elles sont maintenant soutien de famille autant que leur mari, elles devraient désormais avoir le droit à une part de l'héritage équivalente à celle des hommes. Ces derniers étant autrefois le seul soutien financier de la famille, ils héritaient donc une double part par rapport à leurs sœurs.

Si un fidèle musulman peut être ainsi condamné pour apostasie, on se demande comment l'attitude des autorités pourra changer envers quelqu'un qui se convertit de l'islam au christianisme ou à autre religion. Voir des groupes de jeunes égyptiens dans les rues du Caire chanter les chants rituels de Hare Krishna est encore impensable. Les Témoins de Jéhovah sont considérés comme des hors-la-loi dans tous les pays arabes et dans la majeure partie du monde musulman. Seules les trois religions monothéistes traditionnelles sont officiellement autorisées à y coexister. Les Églises étrangères non affiliées ou celles qui n'existaient pas auparavant en Égypte ne peuvent y établir des missions que si elles sont approuvées par l'une des dénominations établies au pays. Par exemple, une mission d'une dénomination pentecôtiste qui est en désaccord avec les Assemblées de Dieu aux États-Unis doit s'inscrire auprès de l'homologue des Assemblées de Dieu en Égypte pour avoir l'autorisation de s'y établir.

Dans mes exemples, je me suis concentré presque exclusivement sur l'Égypte, mais des conditions similaires existent ailleurs au Moyen-Orient. Dans la péninsule Arabique, les conditions sont généralement pires encore, en particulier en Arabie Saoudite, où des représentants du gouvernement ont déclaré à plusieurs reprises que les églises chrétiennes ou tout bâtiment d'une autre communauté religieuse que l'islam ne pourront jamais être construits dans un quelconque endroit du pays. Un des ministres du gouvernement a dit que le culte chrétien dans les maisons privées est admissible, mais la police religieuse fanatique « Muttawa » semble interpréter cela différemment. Ils ont interrompu les réunions de prière chrétiennes dans des maisons privées et ont arrêté les participants. Cette pratique est « justifiée » par un dicton du prophète, selon lequel l'islam ne peut coexister dans la péninsule Arabique en présence d'une autre religion, quelle qu'elle soit.

Comme la plupart des pays du monde musulman prétendent, en théorie, défendre les droits de l'homme, y compris la liberté religieuse (affirmant même que l'islam a été la première religion à codifier les droits de l'homme) il est évident que leur compréhension de la liberté religieuse diffère largement de la compréhension occidentale générale. Le « supermarché des religions » avec le libre choix de différents produits et de diverses marques n'a pas encore été introduit dans ces parties du monde, et les gouvernements ne voient pas non plus d'intérêt à l'instaurer, probablement en partie par crainte de tout ce qui menace la stabilité et la prévisibilité.

Les gouvernements ressentent également un grand besoin de protéger de façon paternaliste leurs citoyens, en particulier les analphabètes ou les personnes peu instruites, contre les nouvelles idées qui n'appartiennent pas à la religion qu'ils ont « héritée » de leurs parents. La raison principale, cependant, c'est que l'islam est considéré comme la vérité ultime et que son prophète Mahomet est appelé « le sceau des prophètes », c'est-à-dire le dernier à apporter la révélation finale et parfaite pour toute l'humanité. Les gouvernements du monde islamique se considèrent comme des défenseurs de la foi véritable, et les islamistes, qui les accusent de ne pas en faire assez pour remplir ce rôle, sont prêts à assumer eux-mêmes cette responsabilité. Malheureusement, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la liberté religieuse dans le monde musulman. Si les gouvernements et leurs organismes pouvaient être persuadés d'offrir plus que des paroles en l'air aux conventions internationales, on y gagnerait beaucoup, surtout si leurs systèmes éducatifs inculquaient à leurs étudiants le respect des droits de l'homme. Il faudrait en particulier qu'ils fassent la promotion du respect des convictions personnelles de l'individu au même titre que le respect des traditions religieuses qui appartiennent au patrimoine culturel et national des pays du monde musulman.

Il faut tout de même souligner qu'il y a des signes d'espoir, surtout parce que certains intellectuels et responsables religieux qui en font partie discutent maintenant ouvertement de ces sujets et qu'ils proposent des réformes qui pourraient conduire à une plus grande liberté religieuse.

Le fondement biblique de la persécution

Il est à noter qu'à la fin du premier et du deuxième chapitre de Genèse nous voyons que Dieu annonce que la création est « bonne ». Pourtant, dans le tout premier verset du chapitre 3, nous trouvons qu'il y a quelque chose qui n'est apparemment pas bon :

Le Serpent était le plus rusé de tous les animaux des champs que *l'Éternel* Dieu avait faits. Il dit à la femme: « Dieu a-t-il réellement dit: "Vous ne mangerez pas de tous les arbres du jardin" » ?

Deux premières observations méritent d'être soulignées :

- 1. D'après la nature de la question, il est évident que le serpent (Satan) est déjà en rébellion contre Dieu.
- 2. Le fait que Satan puisse être en rébellion alors que Dieu considère toujours que la création est « bonne » nous dit que Satan n'est pas responsable de l'état de notre monde aujourd'hui. Satan n'est pas celui qu'il faut blâmer pour le fait que le monde ne soit « pas bon ».

Ces observations deviennent claires dans les versets qui suivent :

La femme répondit au serpent : « Nous mangeons du fruit des arbres du jardin. Mais quant au fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : "Vous n'en mangerez point et vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mouriez." » Alors le serpent dit à la femme : « Vous ne mourrez point ; mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et que vous serez comme Dieu, connaissant le bien et le mal. » La femme vit que l'arbre était bon à manger et agréable à la vue, et qu'il était précieux pour ouvrir l'intelligence ; elle prit de son fruit, et en mangea ; elle en donna aussi à son mari, qui était auprès d'elle, et il en mangea. Les yeux de l'un et de l'autre s'ouvrirent, ils connurent qu'ils étaient nus, et ayant cousu des feuilles de figuier, ils s'en firent des ceintures (Genèse 3.2-7).

La relation entre Dieu et ceux qui portent son image a été rompue, car la réflexion cherche à supplanter la réalité. Plutôt que de profiter de la relation unique avec leur Créateur et de l'accès illimité à Dieu qui constituait un privilège dont ils jouissaient, maintenant ils se cachent. La liberté religieuse dans l'expérience édénique n'est plus vraiment possible. Pourtant, Dieu cherche toujours ceux qu'il avait créés dans le but d'être en communion avec eux.

Alors ils entendirent la voix de l'Éternel Dieu, qui parcourait le jardin vers le soir, et l'homme et sa femme se cachèrent loin de la face de l'Éternel Dieu, au milieu des arbres du jardin. Mais l'Éternel Dieu appela l'homme, et lui dit : « Où es-tu ? » Il répondit : « J'ai entendu ta voix dans le jardin, et j'ai eu peur, parce que je suis nu, et je me suis caché. » Et l'Éternel Dieu dit : « Qui t'a appris que tu es nu ? Est-ce que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais défendu de manger ? » (Genèse 3.8-11.)

Étant exposés et confrontés à la réalité de leur désobéissance, Adam et Ève cherchent tous deux quelqu'un à blâmer.

L'homme répondit : « La femme que tu as mise auprès de moi m'a donné de l'arbre, et j'en ai mangé. » Et l'Éternel Dieu dit à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela ? » La femme répondit : « Le serpent m'a séduite, et j'en ai mangé » (Genèse 3.12,13).